



Commission des Championnats

Réunion du 04 mars 2020 - PV N°22

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAINIER Christian (Président) - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel

EXCUSES : MM. MEYLEU Jacques - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 29.02 ET 01.03.2020

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50973.1 COC CHAMIERES - TOCANE

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51023.1 CONDAT - EXCIDEUIL ST MEDARD (du 23/02/2020)

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°53109.1 ANTONNE LE CHANGE - MONTIGNAC

N°53111.1 CHATEAU L'EVEQUE - LIMENS JSA

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°54676.1 CHANCELADE MARSAC 2 - ST AULAYE

CHAMPIONNAT FUTSAL

N°52199.2 PAYS DE L'EYRAUD 2 - CLUB FOYEN FUTSAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50973.1 COC CHAMIERES - TOCANE

FORFAIT D'UNE JOURNEE

L'équipe ci-dessous est déclarée battue sur le score de 3 buts à 0 en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Le club sera débité d'une amende de 30 Euros. Les adversaires du jour sont qualifiés pour le tour suivant.

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°54686.1 LA BACHELLERIE